

REVUE POLITIQUE ET LITTERAIRE

LE REVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTERATURE — BEAUX-ARTS

VOL. XIII

MONTREAL, 8 DECEMBRE 1900

No 274

SOMMAIRE

Les Journalistes, *Vieux-Rouge* — Mœurs Electorales, *Civis* — Les Elections du 7 Décembre, *Le Directeur* — Le Chapeau Rouge, *Catolique* — Le Monument Bourget, *Fervent* — Marche Funèbre, *Jean de Bonnefon* — Chronique, *Rigolo* — La Kleptomane, *Félix Duquesnel* — L'Anesthésie, *Emile Gauthier* — Pour vous Mesdames.

Les conditions d'abonnement au *RÉVEIL* ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Le *REVEIL* est imprimé et publié par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, à Montréal.

Le prix de l'abonnement au *RÉVEIL* est TROIS PIASTRES par année

LES JOURNALISTES

La question journalistique vient de surgir de nouveau d'une manière inattendue, mais cette fois encore, il est fort possible qu'elle fasse long feu, et toujours pour les mêmes causes.

La dernière tentative qui a avorté péniblement était de grouper les membres de la profession dans une espèce d'association, sous le prétexte de donner des cours de journalisme au Monument National, et d'arracher une jolie carotte au gouvernement provincial sous forme de subside. Avec ce montant on établissait une tabagie bien conditionnée, et peut-être mieux que cela encore.

C'est le promoteur de l'entreprise qui l'a lui-même cyniquement déclaré à *Vieux-Rouge*.

Mais le papa Marchand, qui ne tenait pas à faire déflorer son surplus, qui lui a coûté la vie, ne l'entendit pas de cette oreille, et le projet tomba à l'eau.

Les entrepreneurs libéraux de Montréal

un groupe d'hommes d'initiative et de progrès, dans le but unique de promouvoir les intérêts de notre corporation, ont fait une offre généreuse en mettant à la disposition des membres de la presse, à titre gracieux, leurs salles spacieuses de la rue St. Jacques. Cette offre sera probablement acceptée avec enthousiasme, mais avant de fonder un club de journalistes, il serait bon de se réunir et de décider une fois pour toutes quels sont les journalistes et quels sont les parasites de la presse.

Dans ce but, il faudrait ouvrir un concours à tout venant, et public, où tous ceux qui ont la prétention au titre écriraient un article au pied levé, qui serait ensuite soumis à un jury.

Ceux qui ne voudraient pas se soumettre à cette condition seraient *de facto* éliminés.

Parmi ceux qui seraient disposés à se soumettre à cet examen, citons sans trop chercher et de mémoire : Sauvalle, Heilbronner, Monier, Sauvé, Stanislas Côté, Marion, Austin Mosher, Jimmy Harper, Langlois, Rémi Tremblay, Lasalle, Dalby, Charles Marcil, Voyer, Desaulniers, le rédacteur de la *Semaine Religieuse*, que je n'ai pas l'honneur de connaître, Mgr Bruchési, en qualité de chapelain (quel job !), l'abbé Bourassa, Rodier pour la classe ouvrière, — un *self-made* littérateur — *Vieux Rouge*, un autre *self made*, Louis Fréchette, Ernest Pacaud, L. J. Demers, Lorenzo Prince, Tarte, plus journaliste encore que politicien, ce qui n'est pas peu dire, Blumhart, Dansereau, Drolet, et combien d'autres dont les noms m'échappent.

Naturellement la plupart de ceux que je viens de mentionner n'ont nul besoin de se faire ainsi connaître, mais leur bon esprit de camaraderie les porterait à se

plier à cette légère exigence à titre d'encouragement aux jeunes.

A propos de ces derniers, citons sans les nommer, toute cette pléiade brillante qui vient de se faire connaître dans les journaux du dimanche.

En dehors du journalisme de tous les jours, il y a encore des écrivains spécialistes qui ne dédaigneraient certainement pas d'appartenir à une association journalistique qui serait digne d'eux. Je veux parler des médecins qui ont conquis leurs grades dans des publications spéciales. Par exemple, les Drs. Lamarche, Brennan, Lechappelle, Coyteux-Prévost, Benoit, Hervieux, Beausoleil, de Martigny, Adolphe Lefebvre, etc., etc.

En supposant que le seul résultat de ce concours serait un grand nombre d'articles bien pensés et bien faits, ce serait déjà un avantage immense pour notre journalisme.

Une association composée de ces éléments serait une force pour la corporation et ne pourrait donner que de bons résultats.

Mais—car il y a plusieurs mais qui empêchent la réalisation de ce projet—il faudrait commencer par éliminer, après avoir crucifié les ignares, faire une épuration complète, et ne conserver dans nos rangs que les honnêtes gens et les hommes de bonne compagnie.

Ici, pour soutenir ma thèse, je dois citer des faits qui sont à ma connaissance personnelle. Tant pis pour ceux qui se reconnaîtront.

Quand le rédacteur-en-chef d'un journal ne peut se rendre à une invitation à un banquet, il délègue généralement l'un des reporters ou le chef des reporters, sans songer à l'humiliation qu'il in-

flige parfois à son éditeur ou à son directeur.

Ainsi, moi j'ai vu, à ma grande honte, un de ces reporters gros, gras, rubicond, le visage puant la suffisance, surpris pigeant dans les gâteaux, les fruits, les bonbons et même je crois qu'il n'avait pas oublié une petite bouteille de champagne pour la bonne femme et la marmaille.

Il trouvait cela tout naturel.

Un autre, son très proche parent, probablement, reçoit des cadeaux sous forme de coupons de soie, de tweed et d'étoffes à robe pour *boomer* une maison de commerce qui aurait trouvé son compte à payer directement au bureau.

Un autre, blond celui-là, qui n'a pas encore été capable de se débarrasser du crétinisme puisé dans les bureaux de feu l'*Etendard*, d'heureuse mémoire, est surpris dans une réception publique à remplir ses poches de victuailles de toute sorte.

Et ensuite la race des maîtres chanteurs. Un malheur arrive à un citoyen haut placé. Il n'en est responsable en aucune façon, mais il a les moyens de payer et trois cormorans lui font suer \$800.

Je ne parlerai que pour la forme des misérables qui font tout ce que l'on veut pour un verre de gin.

Croyez-vous que ces braves citoyens soient bien acceptables dans un club de journalistes ?

•••

Il y a ensuite la catégorie des grotesques qui se sont décernés à eux-mêmes des titres de journalistes lorsqu'ils n'étaient même pas capables de conduire un pic convenablement.

N'a-t-on pas vu, il n'y a pas si longtemps, un de ces bonshommes arrivé au

poste de directeur d'un grand journal quotidien avec un salaire de \$3,000. Pour suivre sa méthode, il faudrait connaître certains dessous de la politique. Mais il est un fait certain, c'est qu'il a eu assez de *diplomatie* pour enseigner à un vieux singe, qui avait exercé le métier de ministre pendant un grand nombre d'années, à faire des grimaces.

A ses côtés, un grand, portant haut, dont la suffisance égale au moins l'ignorance, s'intitule aussi journaliste et devient co-directeur du même journal.

Demandez-lui donc d'écrire une lettre quelconque, même sous la dictée.

Et le journaliste-fabricant de gazettes, qui a appris de peine et de misère à signer un reçu d'abonnement.

Il ne reste plus qu'à mentionner les agents de publicité qui persistent à se déclarer journalistes toutes les fois que l'occasion leur est offerte de se produire en public.

Certes, ce sont de braves gens que les agents de publicité, et qui possèdent sur le journaliste ordinaire, un avantage qui n'est pas médiocre, celui de percevoir à la fin de chaque semaine, avec la moitié du travail que le journaliste s'impose, quatre fois la somme des appointements de ce dernier.

Je n'ai pas le moindre doute qu'il y en a plusieurs capables d'écrire, mais alors ceux-là se soumettront sans peine à l'épreuve imposée, et détermineront leur *standing*.

•••

Pour toutes ces causes, je soutiens qu'une société composée de vrais journalistes ne peut exister que si l'on fait un triage juste, sans aucun parti-pris et basé sur les

capacités de chacun des membres de l'association et sur ses qualités d'homme de bonne compagnie.

Ca vaut la peine d'être essayé, ne serait-ce que pour réhabiliter la corporation des journalistes aux yeux d'une foule de gens qui ont raison de se plaindre.

VIEUX-ROUGE.

MŒURS ELECTORALES

Décidément, ça va bien dans le monde électoral, et on en est réduit bien bas si on est obligé d'aller chercher nos représentants dans certaines sphères encore inexplorées à ce point de vue dans nos cités. Le système a déjà fonctionné dans nos campagnes, mais à la ville on ne le connaissait pas.

Voici ce qui s'est passé lors d'une récente réunion électorale:

Une poignée d'électeurs se réunissent et veulent à tout prix choisir comme candidat un individu quelconque pour le mettre en nomination contre le représentant autorisé de la circonscription.

Le futur candidat, assis de travers sur une chaise en bois, avec une pipe d'une demie-aune dont il tirait des bouffées de tabac canayen écoutait les discours que ses amis faisaient, et semblable à la grenouille de Lafontaine, grossissait à vue d'œil, moins la tête, qui est restée à sa grosseur naturelle.

Après la soirée, ce paysan du Danube s'était tellement gonflé qu'il a été obligé de sortir *su'l can*, la largeur de sa personne, toujours moins la tête, s'étant développée à un tel point qu'il ne pouvait plus passer par les portes comme les autres chrétiens qui étaient là.

Le fait est que si l'enflûre eût continué deux ou trois jours, il n'aurait pu pénétrer sous les portes du temple de Notre-Dame.

La tête, cependant, est restée toujours de la même grosseur.

Que ce rustre aille représenter Saguenay-Chicoutimi ou Témiscouata, ou n'importe quelle division plus bas que Québec, je n'y vois nulle objection.

Mais qu'il ne vienne pas se risquer dans une importante circonscription urbaine.

CIVIS.

Les Elections du 7 Décembre

Nous avons l'intention de publier un article sur la vraie signification du vote donné par l'électorat de la Province le 7 décembre courant, mais, après mûre réflexion, nous en sommes venu à la conclusion d'attendre quelques jours, et de confier cette tâche à *Vieux Rouge*,

Comme il a été l'une des principales victimes de l'intolérance cléricale en ce pays, comme il travaille depuis bientôt trente-cinq ans, et d'une manière active, à briser le joug de fer et à relever le manteau de plomb qui ont toujours pesé sur la race franco-canadienne, il est mieux à même que tout autre de faire connaître à nos lecteurs les vrais sentiments du peuple canadien à l'égard de son clergé rapace et sans cœur, qui ne travaille que pour *l'amour de Dieu* et le triomphe de la caste à jupons.

Nul doute qu'il saura donner la note juste, puisqu'on ne peut trouver, parmi les rédacteurs des grands quotidiens, un seul journaliste possédant assez d'indépendance pour appeler un chat un chat.

LE DIRECTEUR.

L'IMPORTANCE DU SANG PUR.

Dans sa course à travers le corps, le sang nourrit les organes et en même temps il les nettoie. Les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD rendent le sang pur et vigoureux, et propre à accomplir ces deux fonctions. 2

ILS NE SE COMPTENT PAS.

Ceux qui savent apprécier la valeur du BAUME RHUMAL sont incomparables. 122

Le Chapeau Rouge

Une grosse nouvelle a été publiée par la *Presse*, vendredi, 7 courant. C'est la nomination prochaine, paraît-il, du successeur de Son Eminence le Cardinal Taschereau, décédé il y a déjà quelques années.

On dit que le choix du Saint-Siège est unanime et que le vénérable archevêque d'Ottawa, Mgr Thomas Duhamel est définitivement nommé à cette haute position. Les vertus civiques du nouveau titulaire, son âge avancé, les grandes capacités administratives dont il a fait preuve dans le passé, dans un diocèse difficile à conduire, tout contribue à rendre cette nomination acceptable à tous les catholiques du pays. Une raison encore plus sérieuse, au point de vue du parti libéral, est le fait qu'en 1896, Mgr Duhamel est le seul, de tous les évêques du pays, qui n'a pas fait de tort au parti libéral; c'est du moins ce qui ressort de la biographie publiée par la *Presse*.

Au point de vue économique, il y a une autre question très importante pour les catholiques de la province, Une cour cardinalice coûte toujours très cher, et c'est même pour cela que le *Petit Cathéchisme* des trois provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa a été refondu et qu'un monopole a été créé au bénéfice exclusif de l'archevêché de Québec.

Aujourd'hui, tout naturellement, les gens de Québec ne sont pas pour lâcher ce monopole ou le donner à ceux d'Ottawa, et il faudra trouver une nouvelle source de revenus pour subvenir aux dépenses de la nouvelle cour.

A ce point de vue, donc, il n'y a rien à perdre.

* * *

Une autre question à envisager, et qui est aussi très grave, est la part d'ambitions légitimes et d'aspirations d'autres titulaires tout aussi importants, tout aussi dignes, tout aussi capables de remplir la haute dignité octroyée à notre pays par la sollicitude du Saint-Siège à notre égard.

Nous n'avons pas mission de parler en faveur

de tel ou tel candidat, mais il nous semble que le diocèse de Montréal, le plus peuplé, le plus riche et le plus grand de tous les diocèses de la Province et même du Dominion, avait des droits incontestables à recueillir la succession du Cardinal Taschereau.

Les talents incontestables, l'éducation supérieure, et les vertus de Mgr Bruchési le désignaient aussi pour occuper ce haut poste, mais, d'un autre côté, sa grande humilité l'empêchait d'aspirer à une dignité qui n'est généralement conférée qu'à des hommes qui ont dépassé la soixantaine, et nous ne serions pas du tout surpris que lui-même ne se soit servi de la grande influence qu'il possède dans le pays pour faciliter à son illustre collègue Mgr Duhamel, l'obtention du chapeau rouge.

Il y aurait de plus une raison d'égoïsme dans le choix de Mgr Bruchési. C'est qu'il appartient à la confrérie des journalistes. Il ne faut pas oublier qu'avant de devenir archevêque, Mgr était le distingué rédacteur de la *Semaine Religieuse*, où il avait remplacé M. Paul Dupuy, rédacteur du *Canada-Review*. Il sortit du journalisme et comme tous ceux qui abandonnent la profession, il est arrivé à tout, ce qui prouve toujours le vieil axiome: "Le journalisme conduit aux plus hauts grades, pourvu qu'on en sorte."³

Dans tous les cas, cette détermination de Mgr Bruchési de ne pas se mettre de l'avant dans une question qui nous intéresse si fortement, nous désole, et nous souhaitons ardemment qu'il soit le successeur du prochain cardinal, Mgr Duhamel, lorsque celui-ci, chargé de gloire et d'années, après avoir rempli avec la dignité qui le caractérise cette position éminente nous aura laissé pour aller recevoir dans un monde meilleur, la récompense de vertus pratiquées pendant un si grand nombre d'années.

En attendant, nous ne pouvons que nous joindre au grand nombre de catholiques qui aujourd'hui disent dans leur cœur au nouveau cardinal:

Ad multos annos.

CATHOLIQUE

Le Monument Bourget

Il y a quarante ans passés, on voyait à la tête du diocèse de Montréal, un vieillard non pas autoritaire, mais autocrate, dont le long règne n'a constitué qu'une série de méfaits contre la sainte liberté de penser et d'agir de ses ouailles au bénéfice d'un parti qui soutenait toutes ses entreprises pourvu qu'un bénéfice politique quelconque en résultât pour lui.

J'ai mentionné le nom de Mgr Ignace Bourget de mémoire néfaste.

Désireux d'illustrer son règne par un monument qui durerait, il conçut l'idée de construire un édifice auquel son nom serait à jamais attaché, et qui perpétuerait sa mémoire parmi les générations futures. Pour arriver à ce but, il ne trouva rien de mieux que d'imposer à ses ouailles, au nom de la sainte religion, une contribution forcée pour jeter les assises du temple que l'on voit aujourd'hui sur la rue Dorchester, près du square Dominion.

Les caisses des diverses fabriques du diocèse étaient alors assez remplies pour permettre une incursion productive au profit de l'Œuvre de la Cathédrale. Quelques syndics s'opposèrent à ce pillage en règle des trésors de leurs paroisses, mais l'excommunication avec tout ce qui s'en suit : le refus des sacrements, le refus de la sépulture chrétienne et tout l'arsenal que l'Église tient à la disposition de ses chefs, tout cela fut mis en œuvre pour avoir raison des récalcitrants.

Les quêtes commencèrent et les offrandes tombèrent dans la main blanche et potelée du prélat, ornée d'une améthyste grosse comme une noix, que les bons habitants regardaient avec une sorte de terreur invincible, et qui avait le don de l'aimant sur la bourse de Baptiste.

Le brave homme d'évêque perçut ainsi des milliers et des centaines de milliers de piastres dont on n'a jamais pu savoir l'emploi, sinon qu'un jour, des années après l'inception du *scheme*, les murs de la cathédrale furent lentement commencés, et plus lentement continués.

Et pendant tout ce temps la petite quête se

continuait et les millions du peuple canadien tombaient dans l'escarcelle ecclésiastique,

Dans l'intervalle Mgr Ignace était devenu cacochyme et avait été remplacé par le saint homme Fabre. C'est alors que la bombance et la ripaille devinrent des institutions au palais, et les nopces et festins durèrent jusqu'en 1880, époque où l'on constata avec stupéfaction que l'évêché était à deux doigts de la faillite.

On galvanisa une fois de plus l'illustre Ignace, on le couvrit de sa mitre des jours de gala, et il se mit en campagne (c'est bien le cas de le dire) toujours pour l'Œuvre de la Cathédrale comme prétexte, mais en réalité pour rétablir l'équilibre dans le budget épiscopal.

Et les dollars tombèrent comme toujours dans la caisse toujours vide. Le fait est que le tonneau des Danaïdes était un enfantillage à côté de cette caisse.

Ce fut le dernier acte du vieil artiste ; il disparut de la scène du monde quelque temps après.

Si c'est pour ce haut fait que Mgr Bruchési veut élever un monument à son prédécesseur, il n'y a pas de raison de demander aux Canadiens de souscrire à cette œuvre, qui nous semble destinée à perpétuer l'immense carotte qu'on a appelée dans le passé l'Œuvre de la Cathédrale, et qui n'a aucune raison de cesser aussi longtemps que les Canadiens seront assez ineptes pour placer leurs économies entre les mains des messieurs-prêtres.

FERVENT

AUX SOURDS UNE DAME RICHE, QUI A été guérie de sa surdité et de bourdonnement d'oreille par les Tympan artificiels de l'INSTITUT NICHOLSON. a remis à cet institut la somme de 25,000 frs, afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement, S'adresser à l'INSTITUT NICHOLSON, 80, EIGHTH AVENUE, NEW-YORK.

C'EST POUR RIEN.

Tout le monde est bien heureux de trouver partout un remède aussi précieux que le BAUME RHUMAL à 25c la bouteille.

MARCHE FUNEBRE

Une question à la Chambre, peut-être une interpellation, un appel comme d'abus devant le Conseil d'Etat, une privation de traitement, les vieilles accusations d'intolérance, de fanatisme et de violence renouvelées contre l'Eglise du doux Nazaréen, tels sont les admirables effets que S. Gr. Mgr. l'évêque d'Annecy vient d'obtenir avec des lettres au ministre et des ordonnances à son clergé, qui font grand éclat : tout cela pour interdire dans les cortèges funèbres le déploiement de bannières et de drapeaux. Le vieux prélat a couvert de son autorité et de sa mitre un pauvre desservant, et le gouvernement attristera les automnes de l'évêque, si des poursuites ne sont pas exercées sans retard. Mgr Isoard aime le bruit et l'impopularité. Il est excité aux violences et aux injures par le récit des anciens martyrs, comme Don Quichotte était excité à la guerre par la lecture des romans de chevalerie. Toute sa personne physique a pris lentement la forme et le poli d'un parchemin d'église qui aurait été tanné dans une peau de sanglier et mal roulé. Pour le moral, Mgr Isoard ne sort plus de la colère dans laquelle il est entré contre le siècle, contre les gouvernements, contre la presse et contre soi-même. Sa bouche a pris la forme pour les anathèmes et en prononce à tout propos contre ce qui heurte son canonique regard. Car le saint homme règle sa vie sur le droit-canon. Il veut ignorer les lois civiles, les concordats, et cherche, pour les appliquer comme des soufflets, les plus antiques décisions des plus antiques conciles.

Si le dogme de l'Eglise catholique a l'immobilité du Dieu, stator éternel, ses lois ont savamment varié selon les mœurs et les civilisations. Ce qui était défendu autrefois est souvent permis aujourd'hui, et le catholicisme montre ainsi sa souplesse avec sa force d'existence. Mais le progrès importe peu à Mgr Isoard : il ne connaît que le droit ecclésiastique, et plus les canons sont anciens, plus il les exhume avec piété. Ce qui est poussièreux, vétusté et désuet lui plaît dans les usages. Peu lui importe, au demeurant, d'éloigner les foules de l'église. Il a le droit

canon pour lui, et il aime mieux triompher dans le désert que de paraître céder devant une foule assemblée pour l'écouter.

Oyez objecter à ce saint homme que les ordonnances sur les funérailles, dont il est l'auteur, feront à elles seules plus d'enterrements civils que les efforts réunis de toutes les loges maçonniques de France, Mgr Isoard vous répondra qu'il s'en moque comme de sa première privation de traitement.

Le discours qui précède les ordonnances vaudrait d'être cité en entier. Il est malheureusement un peu long, car Mgr Isoard a la colère touffue autant que hérissée. Le morceau termine par cette majestueuse déclaration : " Une cérémonie à laquelle assiste le prêtre doit être dans toutes ses parties présidée par lui ; elle sera purement et simplement religieuse, où elle ne sera pas."

Suivent les ordonnances :

Article premier.—Nous défendons à MM. les curés et vicaires de procéder à l'une des cérémonies que comprennent les funérailles d'un fidèle, si un drapeau ou bannière n'ayant pas reçu la bénédiction du prêtre est porté par qui que ce soit de ceux qui prennent part au cortège ou sont présents à l'office dans l'église.

Art 2—Si l'un de ces drapeaux est apporté pendant que le cortège est déjà en marche, le célébrant se retirera avec le porte-croix et les clercs qui l'accompagnent. Si l'un de ces drapeaux est déployé au cimetière au moment des dernières prières, le célébrant ne les achèvera pas et se retirera.

Il tiendra la même conduite si ceux qui conduisent le cortège ne suivent pas l'itinéraire habituel. Le prêtre, dans ce cas, ne rejoindrait pas le cortège à l'église ou au cimetière, mais s'abstiendrait de toute participation à cette sépulture.

Il ne s'agit pas ici des seuls insignes maçonniques. Tous drapeaux ou bannières sans distinction restent exclus. Le soldat ne pourra plus être enterré dans les plis de l'étendard, le signe de la patrie, la sublime loque aux trois couleurs ne pourra plus suivre le cercueil du général, qui toute sa vie demeura fidèle au symbole, Mgr Isoard le défend.

Il s'expose et il expose avec lui les catholiques

à de cruelles représailles : les maires vont prendre des arrêtés pour interdire, comme procession les cortèges funèbres. L'enterrement religieux sera fermé dans le temple et la bénédiction religieuse ne pourra plus tomber sur le trou où descendent les dernières espérances.

N'aurait-il pas été plus simple, plus beau et plus évangélique de donner au prêtre l'ordre de ne pas se retourner, de marcher au cimetière les yeux fixés sur la croix ? S'il suffit que les bannières soient bénies, pourquoi le prêtre ne commettrait-il pas la sublime ironie de bénir toutes celles qui suivent le cortège ? Ne serait ce pas plus pieux et plus habile que de bouder et de fuir ?

Mais il est une autre question : le prêtre qui, à la demande d'une famille, a accepté de suivre un mort, peut-il l'abandonner ? La réponse serait douteuse si l'enterrement était un service gratuit, mais malheureusement il y a des canons que Mgr Isoard n'exhume pas de leur poussière. Ceux-là interdisent au clergé de recevoir des honoraires pour les enterrements. Dans la table raisonnée des actes du clergé de France, Mgr Isoard eût trouvé cette sage déclaration :

— " Les conciles et les anciennes ordonnances des princes chrétiens défendent d'exiger de l'argent pour la sépulture. Mais ils permettent d'en recevoir seulement si les parents ou héritiers du défunt veulent en donner. Il y a de cela une disposition expresse dans le concile de Meaux, en 845, et dans le Capitulaire de 846. "

Où sont les conciles et les capitulaires d'antan ? Les dons volontaires ont fait place à ce que l'ancien régime appelait joliment " la quarte funéraire ". La quarte elle-même a fait place au moderne tarif, dûment imprimé, où les prières sont cataloguées, où les chants sont comptés en argent et or, où les galons sont loués, où les calicots blancs rehaussés de flanelle noire sont prêtés à forte usure. Je sais bien que l'Eglise doit faire l'enterrement gratuit du pauvre. Mais allez voir dans les synagogues catholiques de Paris comment cela se fait ! Il faut un certificat d'indigence pour obtenir ce qui tient lieu de cérémonie, ce que les abbés appellent la présen-

tation du corps : le mort aurait eu la peste que les porteurs ne se hâteraient pas davantage de l'emporter. Le prêtre reçoit l'humble cortège dans une allée latérale, sans chapelle, sans cierge ; il donne une absoute à la vapeur et tourne les talons. La règle canonique est violée : pour toutes funérailles catholiques, le devoir est de lire l'office entier. Mais ici, sans que les Isoard s'en plaignent, les tarifs priment le droit canon. Cela est surtout vrai dans les villes ; car le prêtre des campagnes sait encore faire l'enterrement gratuit. Le desservant de la montagne est assez riche pour donner la même bénédiction au pauvre qu'au millionnaire. Il sait que les deux et lui-même sont égaux devant la mort ; aussi a-t-il soin de ne pas diviser la prière en classes et de ne pas la doser en sous, francs et centimes.

Le droit canon, cher en quelques-uns de ses chapitres à Mgr Isoard, n'aurait sans doute pas toléré la loi française du 23 prairial, an XII, contre laquelle nul évêque n'a encore protesté.

Cette loi confère, dans toute la France, le monopole des pompes funèbres aux fabriques catholiques et aux consistoires israélites ou protestants. Ni les municipalités, ni les particuliers ne peuvent empiéter sur ce monopole. En fait, la loi est même au profit du seul culte catholique. Les consistoires ne peuvent ensevelir que leurs coreligionnaires. Les fabriques catholiques sont au contraire, admises à faire les fournitures du service funèbre pour les fidèles des cultes non reconnus et pour les personnes enterrées civilement. N'est-ce pas un spectacle doux et moderne que celui de cette religion qui fulmine contre les funérailles civiles, mais qui ne refuse pas d'en tirer un malhonnête profit ? Enfin, s'il n'y a pas de consistoire dans une commune, la fabrique catholique garde le monopole pour les protestants et les juifs. Les dissidents ne peuvent demander aucune part du profit.

La loi fut ainsi faite pour dédommager le clergé des biens fonciers perdus. On pourrait répondre à ceux qui considèrent les traitements ecclésiastiques comme la seule indemnité ;

— Le monopole des pompes funèbres rapporte à Paris ce que rapportaient tous les biens réunis de l'Eglise gallicane avant la Révolution !

Ce bénéfice explique la tolérance extrême du clergé en matière de funérailles quand il s'agit des premières classes. Les suicidés, le gentilhomme tué en duel sont exclus de l'Eglise si leurs héritiers désirent un enterrement modeste. Mais il y a toujours un arrangement possible si l'on accepte les flammes vertes dans les torchères d'argent et les chants du ténor de l'Opéra voisin ! Ces sujets-là seraient dignes d'une colère épiscopale et la voix qui se ferait entendre la première contre l'universelle simonie aurait des échos dans les églises catholiques. Mais il faudrait tout dire. Il faudrait rappeler que la sépulture ecclésiastique est interdite aux prêtres "chez qui on trouve du pécule après leur mort". Il conviendrait de citer les textes qui ferment les portes du temple devant les usuriers, devant ceux qui ne font pas la communion à Pâques, devant les hérétiques. Or, qui est sûr en ce temps de ne pas être hérétique ? Combien sont de catholiques, prêtres ou laïques, qui en leur for intérieur ont excommunié le pape glorieusement régnant ?

Certains collègues de Mgr Isoard croient cet évêque en déclin natif et perpétuel d'intelligence. Ils se trompent : l'évêque d'Annecy est simplement un archéologue de l'épiscopat, en même temps qu'il nous paraît une pièce d'archéologie. Mais il montre la conservation à peu près intacte de son entendement en ceci qu'il exhume seulement des morceaux de droit canon, des parcelles. Il se garde habilement de sortir les hautes colonnes antiques qui montreraient ce que fut l'Eglise et ce qu'elle devient, selon la prédiction du livre infallible.

JEAN DE BONNEFON.

INTERET GÉNÉRAL.

L'intérêt général, c'est la santé de chaque individu et de la communauté prise dans son ensemble. La plupart des maladies dont nous souffrons ont pour cause la faiblesse et l'altération du sang. Les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD rendent au sang sa force et sa pureté.

1

CHRONIQUE

Je ne crois pas que la mesquinerie soit l'apanage de la richesse, mais, dans bien des cas, il est est au moins permis de le croire.

L'épée de Damoclès semble suspendre sur la tête d'un certain nombre d'employés de la Corporation. L'effet est saisissant parmi les spectateurs désintéressés.

Sera-t-il, oui ou non, commissaire à l'Exposition Pan-Américaine de Buffalo ?

That's the question.

Il y a encore des gens au Canada qui s'imaginent qu'une plume, de l'encre, du papier et du *brain*, ça ne vaut pas cher. Heureusement que plusieurs de ces bons citoyens sont à la veille de crever, et ce n'est pas trop tôt.

Ainsi que je vous l'ai promis la semaine dernière, je devrais vous donner la nomenclature de tous les objets que vous pouvez acheter chez MM. Morton, Phillips & Cie, rue Notre-Dame, comme cadeaux de Noël et du Jour de l'An. Cette promesse était téméraire, car après avoir visité le vaste magasin, je me suis aperçu que j'étais au-dessous de la tâche que j'avais entreprise, et que je ne pourrais rendre pleine et entière justice à ces messieurs. Je ne puis donc que vous donner un bon conseil, et je suis certain que vous le suivrez : Allez vous-même constater *de visu* que tout ce que je pourrais dire de l'étalage de MM. Morton, Phillips & Cie, serait encore au-dessous de la vérité.

La courtoisie et l'urbanité des employés et des patrons, comparativement à ce que vous rencontrez dans beaucoup d'autres endroits, vous étonneront peut-être, mais n'en soyez pas surpris, c'est la règle générale à toute saison dans cette maison de premier ordre.

J'ai le plaisir d'accuser réception d'une plaquette intitulée "Soldats de France". C'est la conférence que mon vieil ami, M. Frédéric de Kastner, a donnée à Montréal, l'hiver dernier, et qu'il a mise en brochure. Je l'ai lue tout d'une haleine, et j'ai été tellement absorbé par cette lecture que j'en ai oublié l'heure. En dehors de la science intime de l'histoire militaire de son pays que son auteur possède, il a su faire vibrer la corde patriotique qui anime son cœur de patriote et d'Alsacien qui n'a jamais consenti à devenir Prussien. Je n'ai pas eu le plaisir dans le temps d'assister à la conférence de mon vieil ami, mais je n'ai aucun doute qu'il a su faire passer dans le cœur et l'esprit de ses auditeurs le souffle patriotique qui l'anime. Tous les Français et les Canadiens devraient se procurer cet ouvrage si bien documenté qu'ils peuvent se procurer en s'adressant à l'auteur M. de Kastner, à Québec. Je ne parle pas ici à ceux qui se sont enrichis par hasard, mais aux lettrés qui désirent se procurer une heure de lecture agréable et réconfortante.

Je mets mes lecteurs en garde contre les entrepreneuses de quêtes à domicile, qui trouvent cinquante prétextes pour ramasser un petit pécule pour passer les fêtes de Noël et du Jour de l'An d'une manière agréable, tout en se payant un petit cadeau aux dépens des gogos qui se font prendre à leur air de Sainte-Nitouche.

Deux dames, bien mises, ma foi ! se présentaient dans les familles canadiennes et prélevaient une contribution pour payer la dot d'une jeune fille qui voulait entrer en religion. Seulement, en les interrogeant on constatait qu'elles ne voulaient pas donner le nom de leur protégée et elles ne voulaient pas non plus exhiber le certificat de leur curé leur permettant de demander la charité du public pour cette "bonne œuvre."

Le truc n'est pas neuf, car il date, à ma connaissance personnelle, d'au moins vingt-cinq ans, mais il est toujours efficace auprès de certaines personnes toujours prêtes à s'apitoyer sur le sort de ces pauvres filles qui n'ont plus qu'une ressource : le couvent.

Ouvrez l'œil.

Nos abonnés qui ont reçu des factures [d'abonnement avec le dernier numéro du *RÉVEIL*] sont priés de nous faire parvenir ce petit montant sans délai.

Nous remercions bien sincèrement ceux qui nous ont déjà envoyé le montant de leur facture, et les prions en même temps de faire une propagande active en faveur de *leur* journal.

* * *

La nouvelle Compagnie de Lumière Incandescente (The United Incandescent Light Co.) dont les bureaux sont situés au No 24 square Victoria, va probablement faire de la peine à notre excellent ami Granger, de la Compagnie Auer. Voici des gens qui ne méprisent pas la clientèle des Canadiens-Français, et qui les trouvent assez intelligents pour apprécier les services que cette lumière peut leur rendre.

RIGOLO.

LA KLEPTOMANIE

Il y a quelques jours, racontent les gassettes, une jeune femme de mise élégante a été arrêtée, dans un grand magasin de nouveautés, au moment où elle s'offrait "gratuitement" et sans passer par la caisse, certains objets de toilette féminine, se servant elle-même, sans doute pour être plus sûre d'être servie à sa convenance. À peine prise, comme l'on dit, "la main dans le sac", elle usa de l'excuse inévitable en pareil cas, et que connaissent si bien les inspecteurs de ces grands bazars. Leur œil exercé surveille avec attention les mains trop diligentes de certaines clientes, qui les enfouissent volontiers dans les monceaux de dentelles, dont elles ne les ressortent pas toujours vides.

— Je suis atteinte de "kleptomanie", — a dit la dame, jetant un mot scientifique au nez de l'inspecteur qu'elle espérait étourdir ainsi, — je suis une malade ; mon cas est bien connu. En dérobant ce qui s'offre aux étalages, j'obéis à une impulsion irrésistible...

Lorsqu'on se rendit au domicile de la prétendue malade, on y trouva un véritable magasin en ordre, avec des objets variés de toute sorte et de toute provenance, mais surtout d'une vente

facile et courante. Il y avait même, paraît-il, un livre d'entrées et de sorties. — Dame ! il faut se reconnaître dans ses affaires, n'est-ce pas ? alors même que celles-ci sont les affaires des autres. — Il n'y avait aucun doute possible, la touchante "kleptomane" était une pure et simple voleuse de profession.

Aujourd'hui, il faut bien en convenir, la "kleptomanie" — manie *irrésistible* du vol — est aussi souvent invoquée que l'irresponsabilité cérébrale est plaidée pour l'assassinat. Les mandrins, grâce à ce système trop commode, ne sont plus des coupables, mais de simples détraquées, des déshérités de la nature qui leur refusa l'usage d'un cerveau complet. Aussi, il convient non pas de les condamner et de les punir, mais de les soigner en les entourant de beaucoup d'égards.

Or, si la "kleptomanie" est souvent invoquée à faux — ce qui d'ailleurs se reconnaît assez vite — il n'en est pas moins vrai qu'elle existe réellement, et se manifeste en des cas assez nombreux et assez curieux pour solliciter l'attention de l'homme de science et même éveiller la prudence du magistrat.

Les "kleptomane" sont en réalité des aliénés, ou plus exactement des "monomaniaques", c'est-à-dire des malheureux atteints d'une "manie délirante particulière", car sur tous les autres points de raisonnement, ils possèdent la logique.

On peut être atteint de kleptomanie, ou "manie du vol", comme on est atteint de "pyromanie" ou "folie incendiaire", de "dipsomanie" ou "manie impulsive de l'ivresse". Mais rassurons bien vite nos lecteurs, ces cas-là sont excessivement rares, heureusement pour l'humanité, et on peut réagir contre eux.

La "kleptomanie", en général, ne s'improvise pas, elle n'est pas subite, d'ordinaire, et se forme peu à peu, sollicitante d'abord, puis ensuite irrésistible. Il faut surveiller l'enfance, souvent douteuse sur ce point, lui inculquer avec soin le respect de ce qui appartient à autrui ; c'est le meilleur moyen d'arrêter un éveil d'instinct mauvais, qui, d'abord insignifiant, pourrait,

dans la suite, amener un péril. Nous savons, en effet, que cette idée de respect du bien d'autrui n'est pas toujours innée dans l'enfance, où il faut la cultiver et la développer.

L'enfant, en effet, prend volontiers ce qui ne lui appartient pas. On trouve parfois, dans ses poches, des joujoux enlevés à un petit camarade. Les uns, sans conscience de leur méchante action, presque innocemment ; les autres, avec la conscience du larcin qu'ils ont commis, et qu'ils déguisent ensuite par le mensonge. Il faut immédiatement réagir. Les conseils motivés voire les punitions, suffisent le plus souvent pour couper le mal dans sa racine.

Pourtant, il arrive encore qu'on trouve dans une classe plus élevée des écoliers qui, alors que l'occasion s'en présente, prennent les livres ou l'argent d'un camarade. Ceci devient plus grave, il faut se hâter de couper court et de forcer le retardataire à prendre une voie nouvelle.

* * *

Les conditions dans lesquelles se produit la kleptomanie, chez les dégénérés, sont, d'ailleurs, variables. Elle peut avoir pour "déterminants" la satisfaction de mauvais penchants, de tendances, d'instincts pervers, sorte d'imbécillité et de folie morale. Non moins souvent, elle résulte d'un besoin perçu et réprouvé par la conscience du malade, d'une impulsion involontaire irrésistible, et l'acte délictueux s'accomplit alors en dehors de tout mobile de lucre, les uns s'emparant de tout ce qui leur tombe sous la main, les autres n'exerçant leurs larcins que par sélection.

Un des cas les plus curieux à signaler est celui de cet homme du monde, et du meilleur, âgé d'une soixantaine d'années, qui avait trois logements dans Paris, dans lesquels il vivait solitaire. Comme on s'en étonnait, il donna pour raison de ce luxe inusité d'habitations qu'il redoutait les longues courses le soir, et qu'allant beaucoup dans le monde, il avait des domiciles dans les quartiers où il fréquentait le plus souvent.

Un jour, il mourut subitement, et, dans chacun de ses appartements, on trouva une pièce encombrée d'objets mobiliers de toute sorte, linge, serviettes, mouchoirs, flambeaux, vases, lorgnet-

tes, cannes, parapluies, argenterie, bijoux, médaillons, montres... bref, tout un bazar formé d'objets dérobés pendant plus de trente ou quarante ans dans toutes les maisons où il était reçu.

Jamais on ne l'avait soupçonné, et jamais, non plus, troublé, ni gêné dans le cours de ses vols. Bien souvent, il avait entendu ses amis se plaindre de leurs mésaventures ; on avait accusé et renvoyé des domestiques ; il ne s'en était pas ému, et avait même joint ses doléances à celles de ses victimes. De ces vols nombreux et considérables, il n'avait tiré aucun profit personnel. Il n'avait rien fait des objets dérobés, tous se trouvaient là, si bien même qu'on fit des recherches et qu'on put les restituer à ceux qui en avaient été dépouillés par notre maniaque.

Maintenant, il faut reconnaître que, pour les maniaques, la tentation a été doublée par l'ouverture des grands magasins de détail, où l'acheteur a libre accès, circule à son aise, où on sollicite sa visite, on allèche sa curiosité par un déploiement de luxe, amorce des acquisitions.

Les femmes fréquentent ces magasins à l'égal des promenades publiques, et, pour la plupart, c'est un grand emploi de leur oisiveté ; elles y aiguissent leurs appétits, les satisfont quand elles peuvent, ou se réservent pour des temps meilleurs.

On comprend qu'étant données ces incitations, il est des faibles qui succombent ; certes, on n'excuse pas leurs défaillances, mais on les explique.

Parmi les voleuses surprises, un certain nombre agissent avec une conscience exacte et par conséquent une entière responsabilité de la faute et quand on fait enquête, on découvre, le plus souvent, que ce sont des femmes dont les ressources sont en disproportion de leurs goûts ou de la surexcitation de leurs besoins.

Mais, dans une autre catégorie de faits, — la seule en réalité qui nous intéresse ici, — si la femme arrêtée, nantie de marchandises, appartient à une famille d'une honorabilité indiscutable, s'il est certain que ce n'est ni la misère, ni

le besoin, ni l'intérêt, ni la convoitise, ni la cupidité, ni l'envie de s'approprier le bien d'autrui qui ont provoqué son crime, il y a grande présomption de " kleptomanie ", c'est-à-dire d'inconscience, car les " kleptomane " ne sont poussés au vol par aucun mobile, aucune passion.

Il en est parmi eux qui possèdent une réputation de sérieuse probité, ont de l'aisance, souvent même de la fortune. Ils n'ont aucun motif pour voler, et c'est en cela que se trahit leur penchant maladif, qui n'est pas alors l'inclination vicieuse.

Il y a eu, d'ailleurs, des kleptomane illustres ; il en est qu'on cite à titre de curiosité pittoresque. Ainsi, le roi de Sardaigne, Victor-Amédée, dérobait, partout, et tout machinalement, les objets de peu d'importance qui se trouvaient à portée de sa main. Il en a été de même de ce prince, héritier d'une des plus grandes familles d'Europe, que son gouverneur était obligé de fouiller, pour retirer de ses poches les objets qu'il avait pris au cours de ses visites.

Le docteur allemand Bergmann raconte qu'un jeune Kalmouk, qui avait accompagné à Vienne le comte de Stahrenberg, était tombé dans une profonde mélancolie parce que son confesseur lui avait défendu de voler. Comme il était très maladif, visiblement atteint de manie, on lui permit de satisfaire son penchant, sous l'expresse condition qu'il restituerait ensuite, de lui-même, les objets volés. Il jura qu'il en serait ainsi, et pour premier essai, il vola, pendant la messe, la montre de son confesseur et la lui rendit après la cérémonie.

De pareils exemples pris dans une certaine classe de la société, sans être fréquents, se présentent parfois ; ce sont les plus connus, et on les cite parce que plus remarquables. Il en existe, cependant, en plus grand nombre encore dans cette portion de la société qui reçoit moins d'enseignements, a moins de points d'appui.

C'est là, surtout, que la maladie et le méfait sont plus faciles à confondre ; c'est là que la nuance entre la manie et la conscience se discerne moins, étendue qu'elle est sur un large

fond de misère. Alors le juge a besoin de tout son discernement, de toute sa subtilité pour ne pas frapper un malade, en croyant atteindre un coupable. mais aussi, par contre, pour ne pas traiter avec une trop grande indulgence un simple voleur, comme il en est le plus souvent, qui se réclame d'une infirmité humaine, et se dit "kleptomane" pour éviter le châtement qu'il mérite.

FÉLIX DUQUESNEL

BOUTONS SUR LA FIGURE.

Le sang impur est la cause de ces boutons qui couvrent si désagréablement la figure ; un bon traitement avec les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD les fait disparaître.

g

L'ANESTHÉSIE

(Suite)

L'art de guérir était désormais en possession d'un agent nouveau, d'un maniement délicat sans doute, mais d'une efficacité magique, qui allait lui permettre d'entreprendre de gaieté de cœur les pires opérations, en suspendant, par son action mystérieuse sur les centres psychomoteurs, sur ce qu'on appelle le *sensorium commune*, la conscience de la douleur.

C'était une véritable révolution, sans précédents comme sans analogie, qui s'inaugurait.

Cependant, l'emploi des anesthésiques n'était point sans péril. Le chloroforme, en particulier, avait les défauts de ses qualités, et de graves accidents vinrent bientôt réfréner les enthousiasmes téméraires. Force fut bien aux plus emballés de comprendre qu'on avait là une arme à deux tranchants, avec laquelle il n'était, non plus qu'avec le feu, permis de jouer impunément, ni d'user sans prudence, à tort et à travers.

D'aucuns, mieux avisés que les camarades, se demandèrent si, pour pratiquer, par exemple, certaines petites opérations sur un point limité

du corps, il était nécessaire d'endormir complètement le patient, et s'il ne suffisait pas d'obtenir, si possible, l'anesthésie locale. Déjà, Richardson avait préconisé, à cet effet, les pulvérisations d'éther. Mais la découverte sensationnelle de la cocaïne n'allait pas tarder à découvrir aux yeux des praticiens ébahis toute une enfilade d'horizons insoupçonnés.

C'est en 1886 que Kæller (de Vienne)—à qui médecins et malades pourraient bien ériger une statue d'or massif—montre qu'il ne fallait pas plus de quelques gouttes d'un collyre à la cocaïne pour rendre l'œil, si irritable d'ordinaire, absolument indifférent à n'importe quelle opération.

Dans un curieux mémoire, le premier, si je ne m'abuse, qui ait été publié en français sur ce sujet, le docteur Darier a expliqué par le menu l'importance énorme et l'inestimable prix des services rendus par la cocaïne en oculistique. Par des expériences sur sa propre personne, il a établi comme quoi même en faible soumission, cet alcaloïde anesthésie totalement la cornée en quatre ou cinq minutes. Quelques instants plus tard, la conjonctive devient insensible à son tour de sorte que pendant les vingt-cinq ou trente minutes qui suivent on peut *travailler* le globe oculaire sans provoquer la moindre douleur. Voilà comment l'opération de la cataracte, l'opération du strabisme, et en général, toutes les opérations qui portent sur la surface de l'œil, plutôt soabreuses autrefois, ont été si prodigieusement facilitées.

Au demeurant, la cocaïne n'agit pas seulement sur les muqueuses, avec lesquelles elle est mise en contact immédiat et direct. Injectée sous la peau dans l'épaisseur d'un organe quelconque, elle insensibilise de la même façon tous les tissus qu'elle a pénétrés. D'où cette nouvelle méthode d'anesthésie dite "par infiltration", dont le professeur Reclus s'est improvisé le promoteur et l'ardent champion, à telles enseignes que les opérations, grandes et petites, pratiquées exclusivement sous la cocaïne par ce virtuose du bistouri, se chiffrent aujourd'hui par milliers.

Il y a mieux encore, et tout récemment une piste nouvelle a été signalée à l'ingéniosité des

des chirurgiens. Supposez qu'on injecte un ou deux centigrammes de chlorhydrate de cocaïne dans le canal médullaire de l'épine dorsale. Le sel de cocaïne va se mélanger au liquide particulier où baignent la moëlle épinière et les nerfs *sensitifs* des membres inférieurs de l'abdomen et des viscères abdominaux, au-dessous de la piqûre, vont immédiatement perdre leur sensibilité, tandis que les nerfs *moteurs* demeureront indemnes. C'est-à-dire que l'opéré, devenu parfaitement insensible tout en gardant la plénitude de son intelligence et de la liberté de ses mouvements, va pouvoir aider l'opérateur. Nous sommes loin de la loque morte et passive, sorte de cadavre anticipé, que donne le chloroforme. On conçoit même, à la rigueur, que le patient cocainé rentre chez lui, aussitôt après l'opération : ce qui serait encore le meilleur moyen de réduire au minimum l'encombrement des hôpitaux.

Le docteur Ruffier, qui s'est fait l'apôtre de ce nouveau procédé d'anesthésie sans chloroforme, communiquait naguère, au dernier congrès international de médecine et de chirurgie, une statistique de cent vingt-cinq opérations pratiquées de cette façon, parmi lesquelles 58 ovariectomies, des amputations de cuisses, de jambes, de pieds, etc., des hémorroïdes, des fistules de l'anus, des curettages, tout le tremblement.

Jamais le docteur Ruffier n'a eu à enregistrer d'accidents sérieux imputables à la cocaïne. Tous les malades ont conservé leur connaissance pendant l'opération, ce qui leur permettait de prendre d'eux-mêmes la position la plus commode et de fournir verbalement des indications utiles. Aussi, cette méthode paradoxale est-elle bientôt devenue populaire parmi les infortunés charcutables du service.

Au cours de l'une des dernières séances de l'Académie de médecine, les docteurs Doléris et Malartic ont, de leur côté, communiqué les résultats obtenus par eux au moyen d'injections intrarachidiennes (lisez : intra-médullaires) de cocaïne. A les entendre, on aurait ainsi un truc pour permettre aux femmes d'accoucher pour ainsi dire sans douleur, et loin de paralyser comme les autres anesthésiques le travail de l'enfantement, la cocaïne, au contraire, tout en épargnant à la

parturiente la fatigue et l'énerverment de longues heures de souffrances, lui donnerait du ressort, en stimulant et en régularisant l'œuvre spontanée de la Nature. Toutes les mères comprendront l'incalculable valeur de ce progrès inattendu, surtout dans les cas difficiles, quand il y a lieu, par exemple, d'appliquer les fers!...

Il n'en faudra peut-être pas d'avantage, lorsque la chose sera connue du grand public, pour relever le taux—si faible hélas!—de la natalité française.

* * *

Certes, ce n'est pas une petite affaire que d'injecter dans l'épine dorsale d'une dame ou d'un monsieur une substance comme la cocaïne, qui ne compte à son passif,—et à celui des dentistes et des oculistes,—que trop d'accidents, parfois mortels. Il faut y regarder à deux fois. Mais tout est dans la manière de s'en servir. Si l'on a soin de n'injecter jamais plus d'un ou deux centigrammes et de ne pas laisser les malades se lever avant deux ou trois heures, on peut être certain de n'avoir rien de grave à redouter.

De tous les accidents signalés, en effet, il n'en est pas un seul qui n'ait été consécutif à une injection de quatre centigrammes au moins.

La chimie, d'ailleurs, n'a pas dit son dernier mot. Qui sait si, demain, elle ne va pas nous fournir des substances inédites, imprévues, similaires de la cocaïne, possédant toutes ses qualités anesthésiantes, peut-être même à un degré supérieur, sans avoir ni ses caprices, ni sa toxicité? N'ai-je pas déjà oui parler de l'*encaine*, de la *tropacocaine*, de l'*holocaine*, de l'*acoïne*, etc., autant de succédanés, aussi énergiques qu'innocents, de la cocaïne, et qui font déjà merveille, à ce qu'il paraît, en ophtalmologie?

* * *

En vérité, je vous le dis, l'anesthésie méritera de rester comme le triomphe par excellence du dix-neuvième siècle, le point culminant de son œuvre et la plus précieuse de ses gloires!

EMILE GAUTIER.

EFFICACITÉ RECONNUE.

Le BAUME RHUMAL est le remède le plus efficace et le moins coûteux pour les affections de la gorge et des poumons.

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité: il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut être même n'est elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du REVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

SEUL RECOURS.

Contre le rhume, il n'y a de recours efficace que le BAUME RHUMAL. 117

Faites adonner vos amis au REVEIL.

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 225 F St., Washington, D. C.

Demandez un numéro échantillon du RÉVEIL qui vous sera envoyé gratuitement pendant quatre semaines à toute adresse qui sera fournie au Canada ou aux Etats-Unis.

RIRE ET PLEURS

A une certaine époque dans la vie de la jeune fille son caractère se ressent du travail de transformation qui s'accomplit chez elle. Elle travaille avec moins d'entrain à ses leçons, et, le soir, après une journée fatigante, elle a quelquefois une crise de pleurs ou de fou rire, un état nerveux aussi désagréable pour la jeune fille qui en est atteinte, que pour son entourage. En même temps, elle souffre physiquement, elle a des maux de tête, des malaises de toute nature, des envies de vomir et parfois des vomissements; ces symptômes accusent un état anémique auquel il convient d'appliquer les grands remèdes afin de ne pas donner au mal le temps d'empirer et de prendre des proportions alarmante. Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard constituent le remède souverain par excellence de cet état nerveux qui est la conséquence d'un appauvrissement de sang. On trouve ces pilules dans toutes les bonnes pharmacies à raison de 50c la boîte. Envoyé par la malle en s'adressant à la Cie Médicale Franco-Coloniale, boîte 888, bureau de poste, Montréal.

BRISE LA TOUX.

Les accès de toux brisent la poitrine; Le BAUME RHUMAL brise les accès de toux. 111

Morton, Phillips & Cie.

PAPETIERS
FABRICANTS DE LIVRES BLANCS
ET IMPRIMEURS.

1755 et 1757 Rue Notre Dame,
... Montreal.

Le maison Morton, Phillips & Cie. possède le brevet du

Grand Livre à Feuilles Mobiles
(Loose Leaf Ledger)

de H. C. MILLER.

LE GRAND LIVRE DU SIÈCLE.

On trouvera dans ses magasins un assortiment
Complet de Papeterie.

POUR VOUS, MESDAMES!

Le secret de ce pouvoir étrange que la femme possède sur l'homme, ce pouvoir dont nul ne est de soustraire, réside surtout dans la beauté des traits et de la peau. Aussi, une femme qui veut conserver tout son empire doit-elle faire tout en son pouvoir pour bien garder ces deux biens inestimables. Dans ce pays, malheureusement, les maladies et les décolorations de la peau sont nombreuses et variées, et jusqu'à ce jour, nul remède efficace n'avait encore été trouvé pour leur traitement.

Aujourd'hui la science vous dote d'une préparation que vous pouvez réellement qualifier du nom de sauveur, et elle justifiera ce titre. C'est la Dermatine, qui vous rendra la peau plus belle que celle du plus rose bébé de vos rêves.

L'application en est facile, elle ne laisse aucune trace pendant que vous vous en servez et la guérison est prompte et assurée.

Quoi de plus désagréable pour une jeune et jolie femme de se voir défigurée par ces plaques d'un jaune intense, qui lui rendent la vie douloureuse. Avant la découverte de ce merveilleux procédé, les femmes étaient bien obligées de subir leur triste sort et de se résigner; mais à présent il n'y a plus de raison de se désoler, puisqu'elles ont à leur portée un remède unique.

Les taches de rousseur disparaissent comme par enchantement devant ce conquérant qui ne s'arrête jamais avant d'avoir remporté une victoire complète.

Les comédons (taches noires) s'enfuient et ne reparaissent plus après avoir subi l'action de la Dermatine.

Enfin toutes les décolorations de la peau sont guéries en très peu de temps et l'expérience vaut la peine d'être tentée.

Conservez votre beauté, mesdames, c'est un des biens les plus précieux que vous possédez.

Rendez service à vos amies qui sont dans le même cas en leur signalant la venue de ce messie.

Elles vous remercieront d'avoir été la cause indirecte de leur bonheur.

Voyez l'annonce de la Dermatine.

LA DERMATINE

POUR LA GUÉRISON DU

Masque,
des Taches de Rousseur,
des Comédons et
de toutes les décolorations
de la Peau.

GUÉRISON GARANTIE

Toutes les femmes affectées par le Masque les taches de Rousseur, les Comédons et toutes les Décolorations de la Peau, viennent de trouver

Un Sauveur!

C'est la

Dermatine

Une préparation qui enlève en quelques jours toutes les taches de la Peau, quelles qu'elles soient.

Prix: 50c. et \$1.00 la Bouteille.

S'adresser 

Tiroir Postal 2184,

MONTREAL CANADA